

ÉVALUATION DE L'IMPACT DES MAISONS DES FAMILLES

Etude réalisée par le cabinet ASDO Etudes
Mars 2016 – Janvier 2018



SOMMAIRE

Les Maisons des Familles, des espaces singuliers dans le champ du soutien à la parentalité	5
Un accompagnement global une posture vis-a-vis des familles qui prend le contrepied du principe de distanciation	7
Des publics accueillis en situation de vulnérabilité sociale, économique et relationnelle.....	9
Des effets multiples auprès des familles qui excèdent le seul registre éducatif	11
Typologie des effets suivant les situations des publics et leurs modes d'entrée dans les structures	14
Relais vers le droit commun, médiation et prévention: des effets réels mais qui nécessitent que l'action des structures soit bien identifiée par les partenaires	16
Des Maisons des Familles aujourd'hui diversement insérées dans leur tissu partenarial local	18

Apprentis d'Auteuil, dans le cadre de ses missions d'accompagnement des familles fragilisées, a développé aux côtés de différents partenaires le programme des « Maisons des Familles ». Ces structures expérimentales, inspirées d'un dispositif québécois, visent à offrir des lieux d'écoute, de partage et d'entraide aux parents et aux enfants.



Elles se situent dans une perspective de « co-construction » (entre les familles, et avec les salariés et les bénévoles), et visent avant tout à réassurer les parents dans leurs fonctions éducatives tout en s'appuyant sur leurs habiletés et compétences. En 2016, 7 Maisons des Familles sont déjà en fonctionnement, et Apprentis d'Auteuil et ses partenaires **souhaitent aller plus loin en développant le dispositif en France et à l'étranger**. Pour orienter et appuyer cet essaimage, ils ont souhaité réaliser une évaluation du dispositif. Le cabinet ASDO a été retenu pour mener à bien de ce travail. L'enjeu de l'évaluation était double :

- **Etablir un état des lieux des modalités de fonctionnement** du dispositif, en termes de publics accueillis, d'organisation interne et d'ancrage sur le territoire et de lien aux partenaires.
- **Mettre à jour l'impact social des Maisons des Familles** en décryptant l'ensemble des effets produits par le dispositif.

Deux instances de suivi de l'étude ont été constituées afin de superviser les travaux et de s'assurer de leur bon déroulement : un comité de pilotage partenarial et un conseil scientifique indépendant. Cette synthèse présente **les grands enseignements de l'évaluation**, menée entre 2016 et 2018 auprès des 9 Maisons des Familles en fonctionnement (Annecy, Amiens, Bordeaux, Grenoble, Marseille La Halte des Parents, Marseille Les Buissonnets, Montdidier, Mulhouse, Nantes).

La méthodologie de l'évaluation

L'évaluation repose sur différents modules méthodologiques complémentaires, articulant approche qualitative et analyse de données quantitatives :

- **Des entretiens auprès des partenaires historiques** du programme Maisons des Familles au niveau national.
- **Des temps d'observation et des entretiens qualitatifs** approfondis **au sein de 9 Maisons des Familles** auprès de différents acteurs (équipes, parents fréquentant les structures, partenaires locaux). Au total, **110 personnes ont été rencontrées**.
- **Le recueil de données d'activité des structures** via la diffusion d'un outil commun compilant quelques indicateurs-clefs (fréquentation, publics accueillis, équipe,...).
- **Une enquête par questionnaire « pilote » auprès de parents** fréquentant les Maisons des Familles, pour mesurer la récurrence des registres d'effets identifiés, à partir de la perception des familles de leur propre situation et de son évolution. Ce support a vocation à être réinvesti par les équipes comme outil d'autoévaluation. Les premiers résultats présentés dans cette synthèse le sont à titre indicatif, compte tenu des effectifs limités sur lesquels l'enquête pilote porte (46 questionnaires, soit 15% des familles venues régulièrement dans les Maisons enquêtées).

Quelques repères sur les Maisons des Familles

- En 2018, **13 Maisons en fonctionnement** en France et **1 en projet** d'ouverture.
- Ces 13 Maisons des Familles ont été **cofondées par Apprentis d'Auteuil et d'autres partenaires** : ATD Quart Monde, Caritas Alsace, Cités du secours catholique, École des parents et des éducateurs de Loire-Atlantique, le Rocher, Secours catholique.



LES MAISONS DES FAMILLES, DES ESPACES SINGULIERS DANS LE CHAMP DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Malgré une certaine diversité de fonctionnement suivant leur ancrage territorial, les Maisons des Familles partagent un certain nombre de fondamentaux communs. Elles se définissent d'abord comme des **lieux d'accueils ouverts** et se caractérisent par **une grande souplesse de fonctionnement**. La configuration est pensée de manière à offrir un espace convivial, qui tranche avec les lieux d'accueil et d'accompagnement plus « traditionnels ». Les différentes pièces des Maisons (cuisine, salon, salle de jeux...) se présentent comme de véritables espaces de vie, agrémentés de photos ou dessins des familles qui les fréquentent. Ces configurations spatiales participent à « brouiller » **la frontière entre espace public et espace privé**, et favorisent l'investissement et l'appropriation des lieux par les parents et les enfants.

Elles se fondent également sur **un principe de fréquentation libre** et ont une **amplitude d'ouverture importante**. Elles sont en effet ouvertes aux publics une partie significative de la semaine (4 jours par semaine, du matin au soir, voire 5 jours pour certaines), ce qui les distingue de beaucoup des Lieux d'Accueil Enfants-Parents (ouverts en moyenne 2 demi-journées hebdomadaires¹). Par ailleurs, **aucune conditionnalité particulière n'est posée à leur fréquentation** : les parents n'ont pas besoin de s'inscrire au préalable, peuvent s'y rendre sans

objet précis et sont accueillis gratuitement par les équipes. **Cette souplesse lève de nombreux freins à la venue des familles**, en particulier celles dans les situations les plus précaires. La majorité des mères rencontrées en entretien n'avaient pas d'emploi, ni souvent de mode de garde, et étaient engagées dans des démarches (administratives, médicales, d'insertion...) limitant leurs disponibilités. L'amplitude d'ouverture leur permet dès lors de venir sans avoir à prévoir ou anticiper leur venue :

« L'assistante sociale m'a donné d'autres endroits mais j'y suis pas allée, parce que y a jamais d'ouverture, c'est toujours des horaires précis, ça c'est compliqué pour moi. Ici on vient quand on veut, quand on a le temps, quand on est libre. On vient le temps qu'on veut, on part quand on veut. » (Parent)

Car elles se présentent comme des espaces d'échange et de vie, les structures ne proposent **pas non plus d'« offre » ou de programme réellement prédéfini**. Le planning hebdomadaire se structure toutefois autour de temps d'activités ritualisés (ateliers parents-enfants les mercredis, ateliers cuisine ou de français, temps d'échanges avec des professionnels, préparation collective et partage de repas, accueil informel autour d'un café, etc.), même s'ils sont susceptibles d'évoluer en fonction des envies et projets des familles.

¹ Scheu H., Fraioli N., Lieux d'Accueil Enfants Parents et socialisation(s), CNAF, *Dossier d'Etudes* n°133, octobre 2010.



Seconde particularité par rapport à d'autres structures de soutien à la parentalité, la « **porte d'entrée** » des Maisons des Familles **est l'accueil des parents**. Si les enfants sont les bienvenus et que les lieux sont configurés pour leur accueil (jeux, espace sieste, etc.), l'attention des salariés et bénévoles se concentre avant tout sur les adultes qui les accompagnent. Beaucoup de familles expliquent ainsi être venues en premier lieu pour leur enfant (lieu de socialisation, découverte de jeux, etc.), mais concèdent ensuite fréquenter autant – voire

davantage – la Maison des Familles « *pour elles-mêmes* ». Au bout de quelques mois, il est fréquent que les parents articulent ces 2 types d' « usages » : d'une part, des temps avec leurs enfants pour jouer, participer à des sorties, etc. ; d'autre part, des moments où ils viennent seuls pour rencontrer d'autres parents, échanger... *In fine*, **l'impact sur les enfants est envisagé de manière indirecte** : c'est en « libérant » les parents d'un certain nombre de leurs empêchements que l'on agira à long terme sur l'équilibre familial, et donc les enfants.

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL : UNE POSTURE VIS-A-VIS DES FAMILLES QUI PREND LE CONTREPIED DU PRINCIPE DE DISTANCIATION

Dans ces structures, **le soutien à la parentalité fait en effet l'objet d'une appréhension très large**. Alors que les dispositifs habituels sont très identifiés sur ce versant, les Maisons des Familles se présentent comme des lieux d'accueil et d'accompagnement plus globaux.

Une multiplicité de difficultés et de problématiques peut y être travaillée (isolement, insertion, difficultés administratives...). **L'accompagnement à la parentalité est ainsi pensé de manière indissociable d'un travail sur l'environnement des familles** : on fait le pari que la résolution des freins rencontrés dans différentes sphères aura un impact positif indirect sur les conditions d'exercice de la parentalité.

A cette conception du soutien à la parentalité correspondent des modalités d'intervention particulières. La posture adoptée par les équipes en témoigne : si la notion de convivialité est aujourd'hui présentée comme centrale dans nombre de structures d'accueil et d'accompagnement, les équipes des Maisons des Familles vont plus loin et revendiquent **un rapport de familiarité avec les parents**. Cette familiarité se traduit par certains « marqueurs » forts – équipe et familles se tutoient, s'appellent par leurs prénoms, s'embrassent en arrivant, etc. – qui s'inscrivent à rebours du principe de distanciation dans le travail social. L'enjeu pour les équipes est d'offrir un accueil avant tout « humaniste », une rencontre de « personne à personne », et de neutraliser l'asymétrie de la relation entre « professionnel » et « bénéficiaire ».

L'accompagnement proposé n'est pas obligatoire et se fonde sur la libre adhésion des parents, ce qui permet aux équipes d'engager un suivi sans qu'il ne revête de dimension normative.





Peuvent ainsi s'ouvrir des espaces d'échanges inédits, autorisant une grande liberté de parole sans crainte de jugements de valeurs ou de conséquences quant à ce qui s'y dévoile. Ce suivi a également pour particularité d'être proactif : les équipes contactent régulièrement les familles qu'elles n'ont pas vues depuis un certain temps par sms ou par téléphone, pour « prendre des nouvelles ». **L'accompagnement proposé se construit enfin sur mesure et peut jouer sur des registres très divers** (et non exclusifs) en fonction des besoins exprimés. Suivant les situations, il peut se traduire par un appui dans les démarches administratives et l'accès aux droits, de la médiation avec des institutions (école, justice, ...), du soutien à la parentalité (écoute, réassurance, échanges entre pairs...), des orientations vers des dispositifs/structures de droit commun (PMI, CMP, insertion, etc.), etc.

Les formes d'accompagnement proposé varient toutefois d'une structure à l'autre. L'accompagnement individuel est plus ou moins développé: certaines prévoient des entretiens individuels pour les nouveaux venus ou mettent en place un système de référence systématique ; dans d'autres, l'accompagnement est moins formalisé et se réalise de manière plus « diffuse », essentiellement sous forme collective. Les

structures tendent néanmoins toutes à articuler ces deux formes d'accompagnement, l'importance donnée aux dynamiques collectives visant à « brouiller » la distinction traditionnelle entre accompagnant et accompagné, en redonnant une place centrale aux parents dans la recherche de solutions à leurs difficultés.

Pour autant, **ces formes d'accompagnement et la posture requise ne vont pas sans engendrer des difficultés pour les équipes.** Celles-ci ont la particularité d'être constituées à la fois de bénévoles – en charge de l'animation du lieu au quotidien et de l'accueil des familles – et d'un ou deux salariés. Si cette mixité est intéressante à plusieurs titres, elle peut également être source de fragilités. Le positionnement attendu de la part des bénévoles – entre « familiarité et professionnalisme » – ne va pas nécessairement de soi et ne fait pas toujours l'objet d'une définition claire à leur sens. La construction de cette posture doit donc être accompagnée par les directrices, qui peuvent organiser à cette fin des temps d'équipe réguliers, des séances d'analyse de la pratique avec un psychologue extérieur, etc. La taille des équipes et le taux d'encadrement étant néanmoins très contrastés d'une Maison à l'autre, ces temps collectifs sont plus ou moins fréquents et donc plus ou moins soutenant.

DES PUBLICS ACCUEILLIS EN SITUATION DE VULNERABILITÉ SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET RELATIONNELLE

Quelques données-clefs sur les publics accueillis :

Des taux de fréquentation souvent importants, mais qui varient en fonction de l'ancienneté des structures et de leur « ancrage » sur le territoire :

- Au 1^o semestre 2017, **84 familles différentes ont été accueillies en moyenne** dans chaque structure sur le semestre.
- Un nombre de familles accueillies qui fluctue néanmoins selon les Maisons (rapport de 1 à 3), les structures les plus récentes étant moins bien identifiées sur leur territoire.
- **46% d'entre elles sont des « nouvelles familles »** (venues pour la 1^o fois au 1^o semestre 2017) ; **la moitié (54%) sont venues au moins 3 fois** à la Maison des Familles.
- Parmi les parents, un public essentiellement féminin : 81% de femmes, 19% d'hommes.

Des publics qui cumulent le plus souvent différents indicateurs de fragilité :

- **1 famille sur 2 (53%) est en situation de monoparentalité**, contre 1 sur 5 au niveau national (*source : Insee Références, 2015*).
- **28% de familles nombreuses** (3 enfants et plus), contre 21% en population générale (*source : Insee Première, 2015*).
- La moitié des parents se rendant dans les structures sont de nationalité française, l'autre moitié est de nationalité étrangère.
- **Seul 1 parent sur 5 (20%) est en emploi.**
- **Des situations très précaires sur le plan financier** : 44% des familles ont des revenus exclusivement constitués de prestations sociales, 1 parent sur 10 ne dispose d'aucune ressource.
- **35% des parents vivent dans un logement social** ; plus d'1 famille sur 5 (22%) est hébergée en CHRS, CADA ou CHU

Source : enquête ASDO données d'activités 2017, exploitation ASDO. Champ : 9 MDF répondantes, données portant sur 1^o semes

Si les Maisons des Familles offrent un accueil inconditionnel, leurs principes de fonctionnement montrent qu'elles ont été pensées pour **s'adresser en priorité aux familles les plus « fragiles »**. Comme le révèlent les chiffres ci-contre, **elles touchent**

bien leur « public-cible ». Les situations financières et matérielles des parents accueillis sont en effet très précaires, la plupart d'entre eux n'occupant pas d'emploi.

Il s'agit également de familles se trouvant en situation d'isolement, cet isolement pouvant faire écho à des raisons diverses. Les parents rencontrés, pour la plupart d'entre eux, ne fréquentent pas d'autres structures de soutien à la parentalité. En ce sens, les Maisons des Familles drainent **des publics peu touchés par les dispositifs « traditionnels »** qui œuvrent sur ce champ.

Plus qualitativement, **les trajectoires des parents sont toutefois très variées** et ne signifient pas qu'ils sont dépourvus de ressources. Les entretiens menés donnent une idée de cette diversité : ont ainsi été rencontrées des personnes se trouvant dans des situations d'isolement à la suite d'une migration récente, diplômées, en attente de la gestion administrative de leur situation; des parents sans activité professionnelle depuis plusieurs

années, parfois retraités, vivant en milieu rural ; des personnes en emploi, vivant dans un logement social, fréquentant le lieu de manière plus ponctuelle ; de jeunes mères en situation de rupture familiale, vivant en centre d'hébergement, et ayant récemment repris une formation, etc. Enfin, il faut noter que **les profils des publics accueillis peuvent se différencier fortement d'une structure à l'autre**. Ils sont en effet liés au type de territoire d'implantation, mais également aux relais de communication et d'orientation mobilisés par les directrices. Ainsi, si le bouche-à-oreille est majoritaire, son « poids » est plus ou moins important selon les Maisons et d'autres canaux peuvent être mobilisés (associations, service social, PMI, structures d'hébergement, crèches ou écoles...), ce qui a une incidence sur les types de publics accueillis.

DES EFFETS MULTIPLES AUPRÈS DES FAMILLES QUI EXCÈDENT LE SEUL REGISTRE ÉDUCATIF

3 impacts positifs

- **Se recréer un cercle de sociabilité**
- **Renforcer la capacité d'agir des parents**
- **Enrichir les pratiques éducatives**

De par la diversité des publics accueillis et la variété des registres d'accompagnement, la fréquentation des Maisons des Familles est susceptible de produire **un large éventail d'impacts chez les familles qui s'y rendent**. Bien entendu, ces effets ne sont pas identifiables chez l'ensemble des parents. Leurs situations et les problématiques rencontrées, la durée et l'« intensité » de la fréquentation des structures ont une incidence sur la nature et l'ampleur de ces impacts. En définitive, **trois registres majeurs d'effets peuvent être identifiés** ; s'ils sont examinés ici isolément à des fins d'analyse, il faut souligner que **ces effets sont bien souvent interdépendants et se renforcent mutuellement**.

- En premier lieu, l'un des apports majeurs identifiés par les parents tient à la possibilité de **se (re)créer un cercle de sociabilité dans un environnement bienveillant**. Nous l'avons vu, la plupart des parents fréquentant les lieux se trouvent en situation d'isolement, voire de repli sur soi. Serge Paugam, dans sa théorie sociale de l'attachement, montre combien les espaces producteurs de liens sociaux (sphère professionnelle, familiale, école, cercle

amical,...) constituent autant de sphères permettant l'inclusion et offrant aux personnes protection et reconnaissance. L'affaiblissement des liens existant dans certaines de ces sphères peuvent conduire à une accumulation de ruptures, au terme desquelles précarité, sentiment d'insécurité et isolement sont bien souvent liés.

Face à ces ruptures « en cascade », les Maisons des Familles agissent sur la possibilité de recréer des liens et d'engager une dynamique positive inverse. Pour un certain nombre de parents, la fréquentation du lieu peut devenir rapidement très régulière, tant **cette sociabilité retrouvée est décrite comme « ressourçante »**. Certains vont jusqu'à évoquer un **effet quasiment thérapeutique** : la Maison des Familles est associée à un lieu pour « souffler », oublier les soucis du quotidien et accéder à une forme de légèreté.

Il s'agit également d'espaces identifiés comme des lieux où l'on peut prendre **« du temps pour soi », de détente et de bien-être**. Cette dimension peut être travaillée par la mise en place d'ateliers « bien-être », « beauté », voire de sport. Ces moments de soin « pour soi » permettent de **rompre avec le rythme ordinaire des familles**, de se remettre au centre des préoccupations, quand le quotidien requiert souvent des parents en situation de précarité qu'ils s'oublient pour se centrer sur la gestion familiale (gestion financière et administrative, gestion de l'espace domestique, planification familiale...).

Enfin, la centralité du collectif dans les structures amène également les parents à



s'interroger sur **la question du « vivre ensemble » et du rapport à l'autre**. Cet apprentissage n'est pas toujours exempt de tensions : il n'est pas rare que des différends émergent quant au partage de l'espace commun, à ses usages, etc. Les équipes s'efforcent toutefois de se saisir de ces conflits pour en faire un objet de travail et de réflexion. Des techniques de gestion de la parole peuvent par exemple être mobilisées, afin de permettre à chacun de s'exprimer dans un esprit de bienveillance mutuelle. Enfin, pour les parents en situation de migration, les Maisons des Familles constituent également **des espaces d'intégration, à la fois sur les plans linguistique et culturel**.

- Le second grand registre d'effets a trait au **renforcement de la capacité d'agir des parents**. La dégradation de liens sociaux s'accompagne souvent de processus qui entravent l'action: perte de confiance en soi, angoisse de l'échec, difficulté à se projeter, etc. *A contrario*, la recréation de liens participe à inverser cette dynamique. Dans l'enquête par questionnaire, la moitié des parents interrogés perçoivent **une amélioration de leur confiance en eux**; les deux tiers déclarent se sentir plus optimistes, plus confiants en l'avenir qu'avant qu'ils ne fréquentent les Maisons des Familles.

Cette fonction de réassurance peut se manifester sous différentes formes. Elle peut d'abord toucher à la sphère éducative, via un changement de position à mesure que se développe un sentiment de légitimité sur les questions éducatives. Beaucoup ont pu développer un sentiment de « honte sociale » dû à l'image de « mauvais parents » qui peut leur être renvoyée par certaines institutions et professionnels. L'affirmation de leur rôle d'éducateur au sein des structures a un impact sur l'image qu'ils se font d'eux-mêmes et sur **leur capacité à « oser » intervenir dans un contexte ou un environnement où ils pouvaient avoir tendance à « s'effacer »** (réinvestissement de lieux publics où l'on ne se rendait plus; rapport à l'école et aux enseignants; ...).

Cette fonction de restauration de la confiance en soi peut également **initier des évolutions dans leurs trajectoires individuelles**, et une autonomisation dans des domaines très variés. Certaines des mères rencontrées ont pu narrer l'importance des expériences qu'elles ont faites dans le cadre sécurisant du collectif de la Maison des Familles – une sortie culturelle, des vacances... – dans leurs pratiques ultérieures de loisir. D'autres soulignent que les équipes ont pu accompagner leur remobilisation dans des

démarches administratives et sociales, qu'ils avaient pu laisser en suspens mais qui restaient source d'anxiété.

Enfin, **les dynamiques de groupe participent également à un processus d'empowerment à un niveau plus collectif.** Des projets et évènements peuvent être organisés hors les murs, permettant de faire émerger une parole collective. Des systèmes d'entraide entre pairs peuvent également se mettre en place sous différentes formes (échanges/ dons de vêtements, jouets dans une logique circulaire ; échanges de services suivant les savoir-faire de chacun; réseaux d'entraide sur la garde des enfants...).

- Enfin, le troisième registre d'effets renvoie, bien entendu, au **soutien à la parentalité**. Au-delà des effets relativement « classiques » que l'on observe dans le cadre d'autres dispositifs (LAEP, REAAP...) – réassurance dans les compétences parentales via les échanges entre pairs, travail en douceur de la séparation parent-enfant... –, d'autres impacts moins immédiatement repérables participent d'un **enrichissement des pratiques éducatives** des parents.

Le cadre co-éducatif proposé dans les structures – à travers l'intervention de plusieurs adultes auprès des enfants – permet de confronter des perspectives éducatives différentes et d'enrichir les connaissances et pratiques de chacun. Cet enrichissement se fonde également empiriquement. La multiplicité des interventions éducatives permet d'observer les manières de faire des autres et d'en apprécier « l'efficacité ». Les changements de pratiques des parents se font alors **par appropriation, plutôt que de manière didactique.**

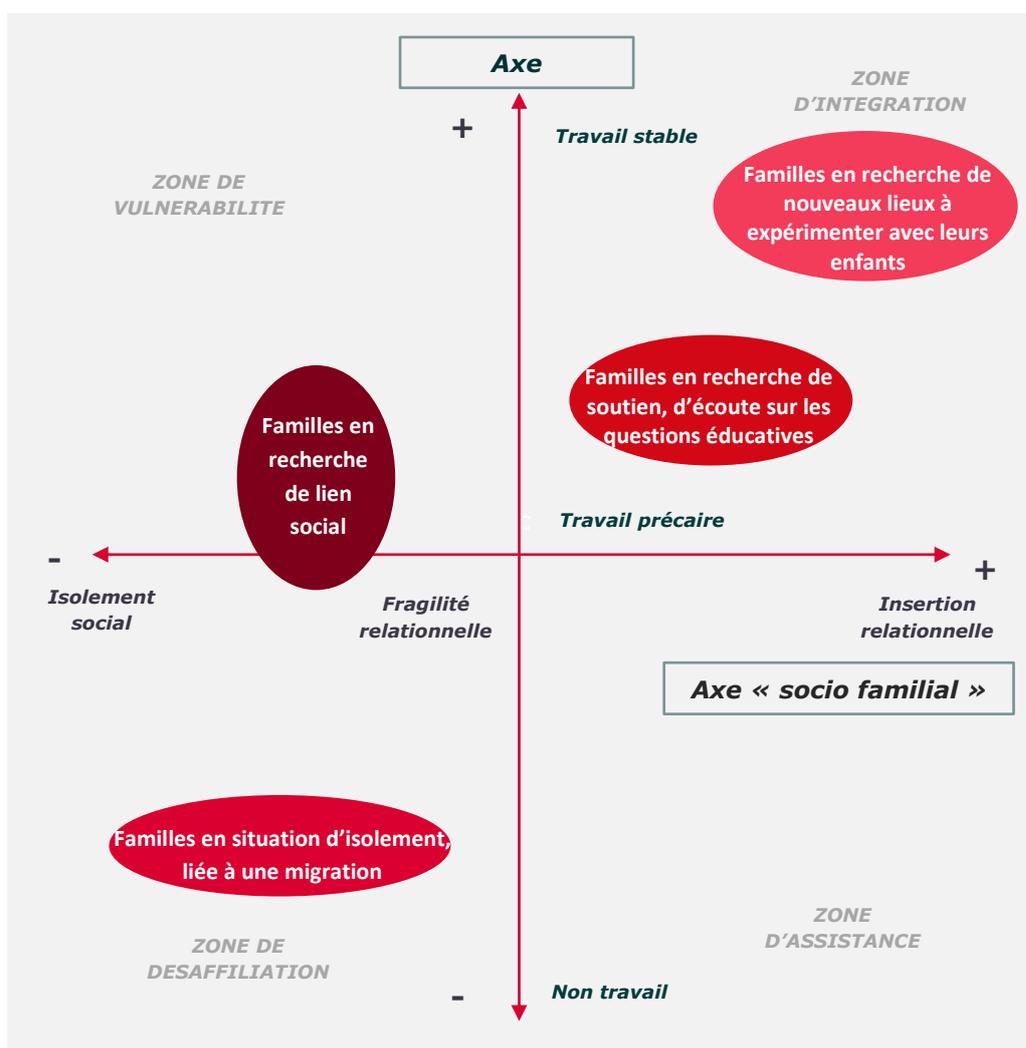
Par ailleurs, les Maisons des Familles travaillent à la promotion d'une relation éducative fondée sur la communication et le partage. Par le biais des temps parents-enfants hebdomadaires, des groupes de paroles ou des rencontres avec des professionnels, émergent un certain nombre de principes éducatifs que les parents font leurs :

valorisation des temps de partage et expériences communes entre parents et enfants, importance de la communication et de l'explicitation, etc. Enfin, la fréquentation des Maisons des Familles peut amener certains parents à **engager une réflexion sur certains de leurs « réflexes » éducatifs.** La gestion des « crises » des enfants, par exemple, est appréhendée différemment par certaines mères, qui s'efforcent de privilégier la communication et la discussion au conflit. L'espace peut également permettre de « libérer » la parole, d'évoquer des sujets qui pourraient paraître socialement « répréhensibles » dans d'autres lieux (punition corporelle, par exemple). Bien entendu, ce type de changement de pratiques ne se fait pas « mécaniquement », et est plutôt le fait de parents qui fréquentent le lieu depuis plusieurs années et assidûment. Par ailleurs, les parents concernés évoquent davantage « un travail », un « cheminement », qu'une révolution de leurs habitudes éducatives.

« Moi je suis plus zen, je ne m'énerve plus... Quand les garçons s'énervent, avec les devoirs, maintenant au lieu de crier, je me mets dans une pièce et j'essaie de trouver autre chose, parce qu'avant ça partait dans tous les sens. Et depuis que je suis arrivée ici, et que j'ai reçu des conseils, ça m'a calmée. Même envers mon mari, y avait des disputes par rapport aux enfants, je me suis contenue, j'essaie de trouver un sens, d'en parler calmement, j'ai trouvé un équilibre. » (Parent)

Paradoxalement, si **les impacts sur la sphère éducative et parentale** sont riches, ils sont, contrairement aux deux autres registres d'effets précédemment décrits, **moins identifiés par les familles qui fréquentent les structures.** De fait, le travail sur ces questions ayant trait à l'éducation et à la parentalité se fait de manière souvent indirecte. Beaucoup de parents définissent donc ces structures en premier lieu comme des espaces de rencontres, de sociabilité et n'entrent pas forcément en leur sein par un prisme « soutien à la parentalité ».

TPOLOGIE DES EFFETS SUIVANT LES SITUATIONS DES PUBLICS ET LEURS MODES D'ENTRÉE DANS LES STRUCTURES



L'ensemble de ces effets ne sont pas repérables chez tous les parents. **Cette typologie permet d'esquisser les principales fonctions repérées**, en s'appuyant sur la schématisation du processus de désaffiliation que propose Robert Castel². Quatre « situations-types » ont été identifiées :

² Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

Les familles en recherche de lien social : ce sont des parents en situation d'isolement, lié généralement à des ruptures familiales. Ils peuvent vivre en milieu rural, et se trouvent en situation de précarité sociale ou en emploi. Ils sont à la recherche d'un lieu où « nouer des contacts », non stigmatisant. L'entrée « soutien à la parentalité » est seconde. La structure permet de rompre l'isolement, a une fonction thérapeutique (sentiment de mieux-être), et participe à une forme d'empowerment (sentiment d'utilité sociale).

Les familles migrantes isolées, à la recherche d'un collectif bienveillant et soutenant : récemment arrivées en France, ces mères élèvent souvent seules leurs enfants. Au-delà de la recreation d'un cercle de sociabilité, elles trouvent in fine d'autres intérêts dans les structures : « respiration » (univers sécurisant dans une étape difficile de leur vie), aide administrative et « médiation » avec les institutions, « intégration » (recreation d'un cercle familial, environnement propice à l'apprentissage de la langue, échanges sur les

questions éducatives et les différences culturelles...).

Les familles en recherche de soutien sur les questions éducatives : jeunes mères, seules ou en couple, elles viennent d'avoir leur 1er enfant et se sentent démunies. Elles cherchent un espace où échanger, bénéficier de conseils de femmes plus expérimentées. Les Maisons des Familles remplissent là plusieurs fonctions : réassurance et enrichissement des habiletés parentales, relais vers le droit commun (EAJE...), restauration de la confiance en soi.

Les familles en recherche d'espaces différents à expérimenter avec leurs enfants : il s'agit de mères avec des enfants en bas âge, en emploi et bien insérées socialement. Elles viennent avant tout pour l'accueil et les opportunités de jeux et d'activité (fonction plaisir, loisir). Elles apprécient le fait de s'y sentir « utiles », « bénévoles », et peuvent être très aidantes avec d'autres familles davantage en difficulté (valorisation et empowerment).

RELAIS VERS LE DROIT COMMUN, MÉDIATION ET PRÉVENTION: DES EFFETS RÉELS MAIS QUI NÉCESSITENT QUE L'ACTION DES STRUCTURES SOIT BIEN IDENTIFIÉE PAR LES PARTENAIRES

La diversité des champs investis par les Maisons des Familles et le travail de long cours qui s'y déploie permettent aux équipes d'inscrire leur **travail en complémentarité avec celui d'autres structures ou dispositifs**. La plupart des partenaires rencontrés dans le cadre de l'étude ont souligné combien l'action des Maisons des Familles pouvait leur être précieuse compte tenu des modalités particulières d'accueil et la relation de proximité nouée avec les parents :

« Les LAEP n'ont pas du tout la même vocation que les MDF ; un LAEP certes travaille des choses autour de la parentalité, mais ce ne sont pas des lieux d'accompagnement dans le long terme, ni des lieux de médiation, dans ce qu'elles vivent avec les services sociaux, l'éducation nationale... On pourrait penser que les centres sociaux pourraient avoir cette fonction. Mais on se rend compte que les familles qui ont des questions autour de la parentalité ne s'adressent pas aux centres sociaux. Certes ils peuvent participer à des actions, mais leur projet n'est pas pris en compte de la même manière, de manière individuelle. »

(Partenaire – CAF)

Cette complémentarité s'incarne à travers trois grandes fonctions : relais vers le droit commun, médiation et prévention. A nouveau, ces fonctions peuvent s'exercer sur des champs très divers compte tenu de la globalité de l'accompagnement proposé aux

familles. Les mécanismes de relais vers des dispositifs de droit commun peuvent prendre différentes formes. Il peut simplement s'agir d'aide sur le plan administratif (inscription des enfants à la cantine, affiliation à l'assurance maladie, demande de logement social...) ou d'information sur l'accès aux droits.

Le travail de proximité et de long cours auprès des parents peut également permettre d'accompagner en douceur des parents vers certaines structures comme les EAJE, centres de loisirs, ou des structures sanitaires ou médico-sociales. Dans certains cas, les liens avec la PMI ont été fortement développés jusqu'à l'élaboration d'actions communes. Ainsi, dans une des Maisons, il a été proposé aux familles de redécorer la salle d'attente de la PMI, ce qui a permis selon la puéricultrice de « désacraliser l'institution » et de faciliter la venue de nouvelles familles.

Un travail de prévention et de médiation avec les institutions peut également être mis en place avec certains parents. Ceux se trouvant dans des situations de précarité accusées peuvent en effet entretenir des **rapports complexes avec les services sociaux et institutions** (sentiment de stigmatisation, crainte ou méfiance, sentiment de ne pas pouvoir « dire » les choses sous peine de sanctions...). Au-delà, d'autres ont pu développer des « stratégies d'évitement » vis-à-vis de toute forme d'accompagnement social. Les équipes peuvent alors engager **un travail pour « dénouer » certaines situations, éclaircir les malentendus**, expliciter de part et d'autre les ressorts de telle ou telle réaction ou

décision... La proximité et le rapport de confiance entretenu avec les parents leur permettent en effet d'échanger de manière pacifiée et d'éviter la dégradation de certaines situations. Les équipes peuvent aller jusqu'à intervenir directement auprès des professionnels concernés – en téléphonant, en se déplaçant... –. Les exemples les plus saillants de ce travail de médiation concernent les liens avec l'institution scolaire. Dans certaines Maisons des Familles, les bénévoles ou salariés accompagnent les parents, à leur demande, aux réunions avec les professeurs ou autres, échangent régulièrement sur le suivi des devoirs, etc.

Si ces exemples soulignent donc la complémentarité du travail mené avec l'offre de droit commun, **cela suppose néanmoins pour les Maisons des Familles d'engager un travail d'explicitation de leur action et d'interconnaissance avec les partenaires du territoire.**

Dans certains cas, le « flou » et les difficultés à saisir précisément ce qui se déroule en leur sein peut amener les acteurs locaux à n'appréhender les Maisons des Familles qu'au prisme des « ateliers » qu'elles proposent. La lisibilité de leur action est loin d'aller de soi ; en ce sens, l'articulation avec le droit commun est très dépendante de l'inscription des structures dans leur environnement partenarial.



DES MAISONS DES FAMILLES AUJOURD'HUI DIVERSEMENT INSÉRÉES DANS LEUR TISSU PARTENARIAL LOCAL

Ces modalités d'articulation avec les partenaires locaux sont aujourd'hui diverses.

Certaines des Maisons des Familles sont très intégrées dans le tissu local : elles bénéficient d'une bonne identification par les partenaires opérationnels du territoire, grâce à un travail régulier de communication et de rencontre depuis plusieurs années, mais également d'une reconnaissance du travail effectué par les financeurs institutionnels. Leur bon repérage sur le territoire nourrit une double dynamique : accueil de personnes envoyées par d'autres structures, relais vers d'autres dispositifs ou institutions. D'autres ont engagé des relations partenariales, mais celles-ci se limitent à des liens avec un nombre restreint de structures du territoire. Le partenariat a parfois pu être davantage développé par le passé mais s'est étiolé au fil des années, suite à des changements de personnes au sein des institutions.

Dans d'autres cas, un nombre restreint de partenaires locaux et/ou une part significative de bouche-à-oreille permettent de drainer suffisamment de publics vers la Maison des Familles, pour que la nécessité de développer d'autres types de relais ne soit considérée comme indispensable. Enfin, certaines Maisons – en particulier parmi les plus récentes – cherchent encore leur place dans un tissu partenarial dense, et ont des difficultés à faire entendre leur singularité et leur plus-value. Dans certains cas, cette logique peut être renforcée par une offre territoriale riche en matière de structures/dispositifs de soutien à la parentalité et/ou d'animation de la vie sociale locale,

couvrant selon les partenaires des besoins analogues.

Ces différents types d'inscription dans l'environnement partenarial tiennent à plusieurs facteurs. D'une part, l'ancienneté des Maisons et leur degré de « maturation » ne sont pas sans incidence : les structures les plus anciennes témoignent du fait que la construction du travail partenarial et la consolidation de l'implantation territoriale peuvent prendre plusieurs années. La consultation et l'association des institutions locales au moment du montage du projet constituent également un facteur important. Enfin, la question des moyens humains n'est pas non plus neutre. Tel qu'évoqué précédemment, le nombre de salariés et de bénévoles et le temps de travail associé sont susceptibles de varier fortement d'une structure à l'autre (de 2,3 à 7 ETP). Lorsque les structures ne comptent qu'un salarié notamment, le temps disponible pour développer la visibilité et la lisibilité de leur action s'avère très limité.

Quoiqu'il en soit, compte tenu du type d'accueil et d'accompagnement développé par les structures, **cette inscription dans le tissu partenarial local est nécessaire pour que l'ensemble des plus-values associées à l'action des Maisons des Familles puissent se déployer.** La mixité du public accueilli en est d'abord dépendante : dans les structures peu en lien avec les acteurs locaux, le risque est en effet celui d'une « spécialisation » du public (un ou deux partenaires prescripteurs étant à l'origine de la plupart des orientations).

Ensuite, le manque d'ouverture des Maisons vers l'extérieur peut les placer dans une forme de substitution au droit commun, et aboutir chez les parents à certaines confusions quant à leur rôle.

Enfin, le déficit d'ouverture peut également poser question en termes de renouvellement des publics : la constitution de collectifs très unis peut dans certains cas s'avérer « excluante » pour les nouveaux arrivants et ralentir la « rotation » des publics. La lisibilité de l'action des Maisons des Familles aux yeux des partenaires et leur inscription dans l'environnement partenarial local forment donc des enjeux de premier plan pour l'avenir.



Apprentis d'Auteuil
Œuvre d'Église
Fondation reconnue d'utilité publique

40, rue Jean de La Fontaine
75 781 Paris Cedex 16
Tél. 01 44 14 75 75

www.apprentis-auteuil.org

